

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024/33/FIN/CCAS

**SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

**OBJET : FINANCES**

**Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2024, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

**Etaient présents** : Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Jean LORENZONI, Anne TOMASI, Laetitia MANNONI, Nathalie CASTELLI, Samad EL MOUSSAOUI, Irène FERRARI, Natacha SANTUCCI, Marc-Antoine FILIPPI, Etienne CESARI.

**Absents** : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Nathalie MAISETTI.

**Secrétaire de séance** : Jean LORENZONI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 applicables au C.C.A.S., de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget principal.

**A. Rappel des principes :**

1. L'arrêté des comptes 2023 permet de déterminer :

- le résultat 2023 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2022 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

- le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre, d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2023, majorées du déficit d'investissement 2022 reporté (chapitre 001 en dépenses) et, d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2023, majorées de la quote-part de l'excédent 2022 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2024.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2023 de la section d'investissement.

La nomenclature M57 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2023 en fonctionnement, s'il en existe ;
- de ré-allouer en 2024, des crédits annulés en 2023 ;
- d'allouer à titre exceptionnel des crédits nouveaux en 2024 ;
- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2024 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

**B. Affectation du résultat :**

**1. Budget principal :**

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	556 578,69 €
Recettes (b)	515 531,93 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 41 046,76 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	93 423,08 €
<b>Résultat de clôture 2023 (e=c+d)</b>	<b>52 376,32 €</b>

<b>Investissement</b>		
Recettes	Recettes N (a)	23 627,88 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	
	Recettes totales (c=a+b)	<b>23 627,88 €</b>
Dépenses	Dépenses N (d)	10 698,02 €
	Déficit N-1 investissement (e)	22 765,40 €
	Dépenses totales (f=d+e)	<b>33 463,42 €</b>
<b>Solde d'exécution (g=c-f)</b>		<b>-9 835,54 €</b>
	Recettes	

Restes à réaliser	Dépenses	20 520,27 €
	Solde (h = recettes - dépenses)	<b>- 20 520,27 €</b>
<b>Déficit de financement de l'investissement 2023 (i=g+h)</b>		<b>-30 355,81 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2023</b>	
Excédent de fonctionnement =e	<b>52 376,32 €</b>
Déficit d'investissement (y compris restes à réaliser)	<b>-30 355,81 €</b>
Solde global de clôture	<b>22 020,51 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget principal :

<b>Affectation sur 2024</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	<b>30 355,81 €</b>
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	<b>22 020,51 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	<b>-9 835,54 €</b>

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire M57 applicable aux C.C.A.S., applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : d'approuver les propositions d'affectation des résultats sus indiqués pour :

- Le budget principal

<b>Affectation sur 2024</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	<b>30 355,81 €</b>
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	<b>22 020,51 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	<b>-9 835,54 €</b>

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Président à entreprendre toute démarche et à signer au nom du C.C.A.S. tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : <b>pour</b>	12
dont procurations	
<b>contre</b>	
dont procurations	
<b>abstention</b>	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Par délégation du Président,  
Le Président du C.C.A.S.

\_\_\_\_\_  
Jean-Christophe ANGELINI